

1er
trimestre
2024



Combourg
Fougères
Redon
Saint-Malo
Vitré

Votre RP
CGT
Laurent
MARTINEAU



Représentant-e-s de proximité

les réponses aux réclamations



Territoire Haute Bretagne

Le calendrier des réunions trimestrielles entre la Direction Territoriale et les Représentant-e-s de Proximité a été fixé lors de la 1ère réunion de la mandature 2023/2027. Elles auront lieu :

Mercredi 12 Juin

Mercredi 11 septembre

Mercredi 11 décembre

Dans le cadre d'un véritable dialogue social, la CGT demande que ce calendrier soit respecté et que toute modification éventuelle fasse l'objet d'une concertation avec l'ensemble des Représentant-e-s de Proximité des Territoires du département.

La direction territoriale impose aux RP l'envoi des réclamations a minima 10 jours avant la réunion trimestrielle ! Sachant que ces réunions sont programmées autour du 10 du dernier mois de chaque trimestre, cela oblige les RP à réaliser leurs inspections sur 2 mois au lieu de 3 ce qui dégrade les conditions d'exercice de leur mandat !

La CGT dénonce cette pratique qui n'est inscrite dans aucun texte en vigueur et qui est préjudiciable au recueil des expressions des agent-e-s.

1/ Situation individuelle : RH

Un agent de statut public demande à bénéficier de la monétisation de 4 jours RTT 2023 qu'il n'a pas pu poser en CET (cf. C'ZAM adressé le 4 janvier 2024)

La direction répond que l'agent a obtenu réponse à l'ensemble des C'ZAM avec un rappel de la règle à France Travail Bretagne, à savoir jusqu'à la fin de l'année 2023 il n'y a pas possibilité de déposer + 60 jours dans son CET. Elle ajoute qu'une précision est en attente de réponse de la part de la Direction Générale.

Contrairement à ce qui est affirmé dans cette réponse, des agent-e-s de droit public ont pu en Bretagne déposer + de 60 jours dans leur CET et ont obtenu la monétisation d'une partie des jours capitalisés.

2/ Situation individuelle : RH

Une agente bénéficiaire d'un poste aménagé a fait une demande de bras articulé pour son écran de PC et souhaite connaître l'état de sa demande.

La direction assure qu'un rendez-vous a été pris entre le prestataire et la DAPE le jeudi 21/03 à 15h30 afin de mettre en essai le bras articulé.

**La CGT espère que l'agente sera présente également pour réaliser cet essai et avoir son avis sur le matériel !
La CGT rappelle une nouvelle fois que l'accord handicap prévoit un aménagement de poste dans les 3 mois maximum après la préconisation du médecin du travail.**

TEMPS DE TRAVAIL

Durée - Organisation - Repos - Congés



**LA CGT VOUS
CONSEILLE ET
VOUS
ACCOMPAGNE**

3/ Situation collective : Saint Malo

Plusieurs agent-e-s demandent à être destinataires du relevé détaillé du résultat du BIPE Octobre 2023.

La direction affirme que les informations et le 1er niveau d'analyse ont été présentés le 25/01/2024 aux agent-e-s de Saint-Malo.

La direction répond à côté ! En mars, les agent-e-s n'avaient toujours pas été destinataires du relevé détaillé item par item du BIPE d'octobre 2023. Les éléments évoqués étaient d'ordre global uniquement (IDC ET IQVT). Au regard du contexte de l'agence de Saint-Malo, la demande des agent-e-s est justifiée et légitime et la transparence dans les réponses apportées est plus que nécessaire.



**LA CGT 100% À VOS
CÔTÉS !**

4/ Situation individuelle : RH

Une agente n'a pas reçu sa médaille et son diplôme Médaille du Travail 30 ans.

La direction indique que les médailles du travail des promotions 2021, 2022 et 2023 vont être commandées en fonction des typologies (argent, vermeil, or et grand or) auprès du prestataire et qu'une remise sera réalisée sur les territoires à réception.

**Il est consternant de constater qu'aucune commande de médailles du travail n'ait été effectuée depuis 3 ans ! La CGT rappelle à la direction que la campagne semestrielle « Médaille du Travail » ne se cantonne pas seulement au versement d'une prime !
La CGT invite les agent-e-s qui n'auraient pas reçu leur médaille à saisir leurs représentant-e-s de proximité CGT.**

5/ Communication lors d'opération ou d'évènements orienté vers les entreprises :

Certain-e-s conseiller-ère-s ont besoin d'être aidé par le service communication sur des outils de marketing facilement adaptables. La conception de ces outils comme des courriels type est chronophage et nécessite des compétences que les conseillers n'ont pas.

La direction répond que l'appui aux agences dans la production d'éléments de communication fait partie intégrante de l'ODS du service communication et que les demandes s'effectuent via C'Zam.

La CGT rappelle à la direction que les équipes entreprises ont des évènements à organiser toutes les semaines (ou presque). Pour la CGT, il est impératif que la direction mette à disposition des équipes entreprise des outils de communication et des courriels types utilisable dans toutes les agences et avec des visuels professionnels pour permettre aux agent-e-s de se consacrer à leur cœur de métier.



**POUR ME DÉFENDRE ?
JE CHOISIS
LA CGT !**



Territoire Haute Bretagne

Combourg

Fougères / Redon

Saint-Malo / Vitré

Votre RP CGT : Laurent Martineau

RP-bretagne.martineau@francetravail.fr



LA CGT
SA FORCE C'EST
VOUS

**C'est le moment de se rassembler !
Je choisis un syndicat qui propose et qui agit.
Je me syndique à la CGT Pôle Emploi Bretagne**

